



COMMISSION DE L'ÉTHIQUE  
EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE

réfléchir

animer

baliser



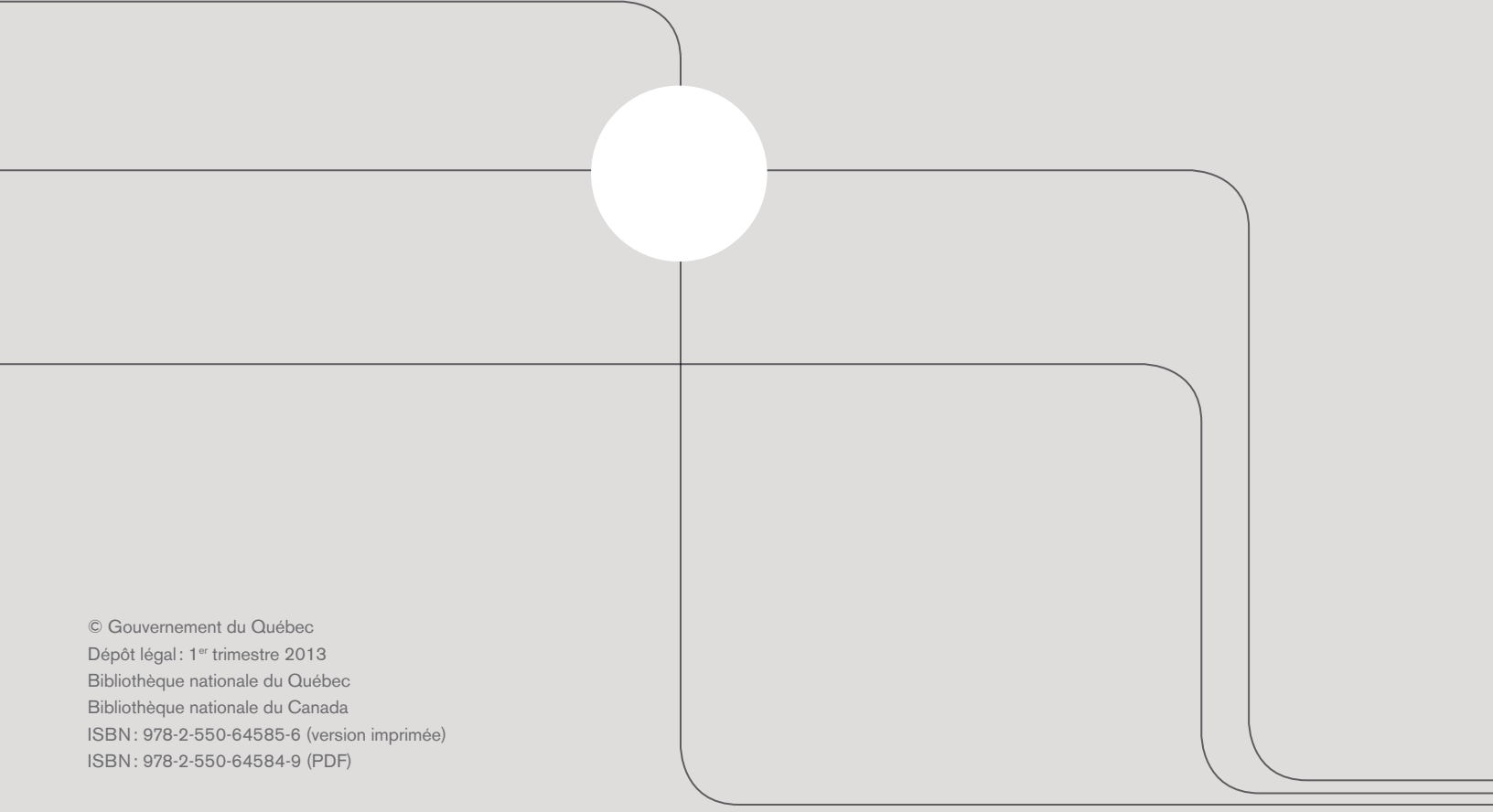
# PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016

- 
- Réfléchir aux enjeux éthiques que soulèvent la science et la technologie, le débat public et l'action des acteurs concernés

The image features a solid orange background. On the left side, there are several white and dark lines that form a series of overlapping, rounded rectangular shapes, creating a sense of depth and movement. These lines are arranged in a way that suggests a staircase or a series of steps. The text 'PLAN STRATÉGIQUE' is written in white, uppercase letters, and '2012-2016' is written in a dark red, uppercase font below it. The text is positioned to the right of the graphic elements.

**PLAN STRATÉGIQUE**  
**2012-2016**

Commission de l'éthique en science et en technologie  
1150, Grande Allée Ouest, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 4Y9  
[www.ethique.gouv.qc.ca](http://www.ethique.gouv.qc.ca)



© Gouvernement du Québec  
Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2013  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN : 978-2-550-64585-6 (version imprimée)  
ISBN : 978-2-550-64584-9 (PDF)

Pour faciliter la lecture du texte, le genre masculin est utilisé sans aucune intention discriminatoire.

# LETTRE DU MINISTRE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Québec, janvier 2013

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du parlement  
1045, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente le Plan stratégique de la Commission de l'éthique en science et en technologie pour les années 2012-2016, conformément à l'article 8 de la Loi sur l'administration publique.

Ce premier plan stratégique expose la mission, la vision, les valeurs de la Commission de même que les enjeux et le contexte dans lequel elle évolue. À cette fin, le plan stratégique s'articule autour de trois grandes orientations qui guideront l'organisme au cours des quatre prochaines années. Il présente également les objectifs que la Commission s'engage à atteindre durant cette période.

La Commission constitue un acteur clé pour le développement scientifique et technologique du Québec. Elle permet d'assurer aux décideurs une meilleure compréhension des enjeux éthiques liés à ce développement et permet de prendre des décisions éclairées au bénéfice de la société québécoise.

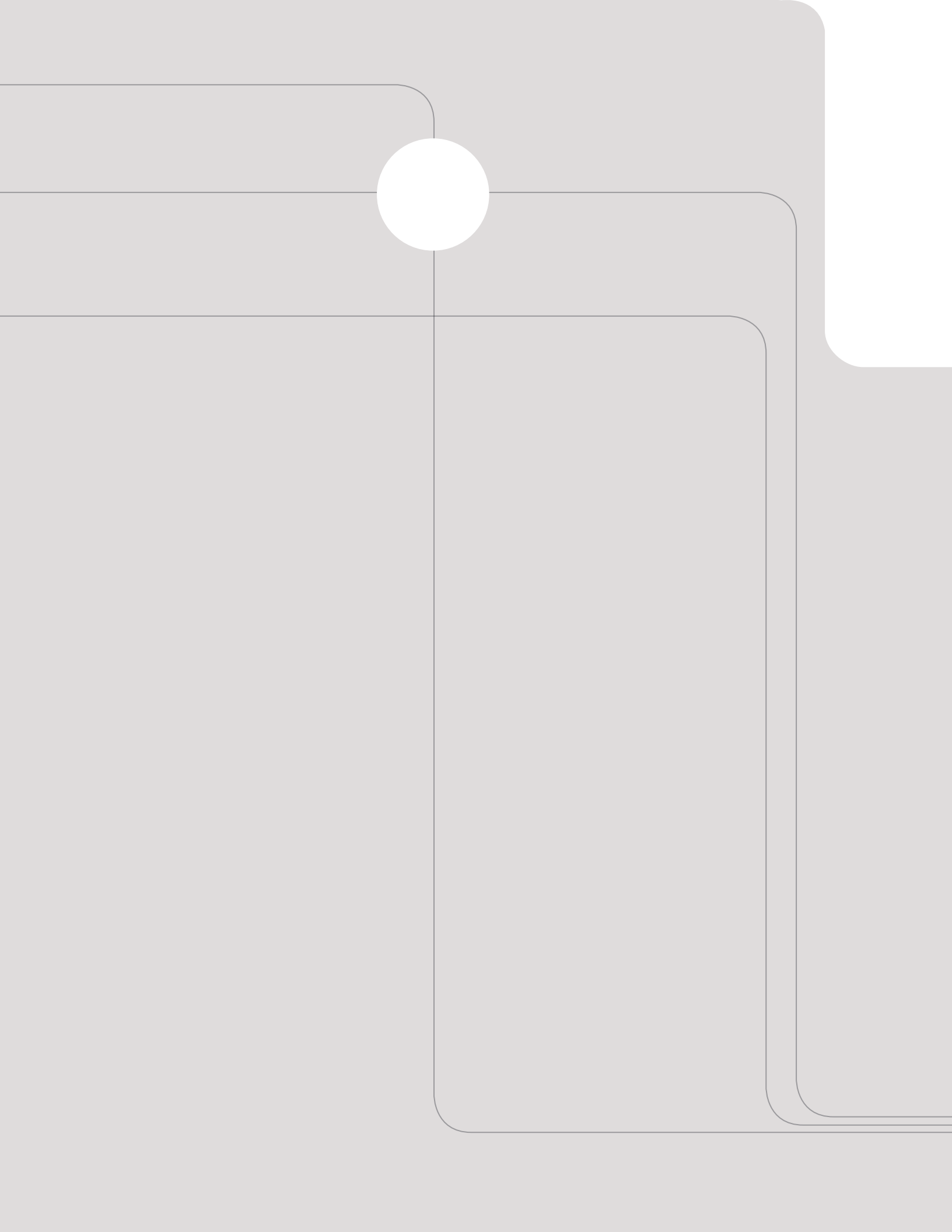
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président,  
l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche,  
de la Science et de la Technologie,



Pierre Duchesne





# LETTRE DE LA PRÉSIDENTE AU MINISTRE

Québec, janvier 2013

Monsieur Pierre Duchesne  
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche,  
de la Science et de la Technologie  
Édifice Marie-Guyart  
1035, de la Chevrotière, 16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Ministre,

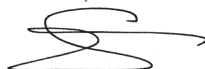
Conformément à l'article 8 de la Loi sur l'administration publique, j'ai le plaisir de vous présenter le Plan stratégique 2012-2016 de la Commission de l'éthique en science et en technologie pour son dépôt prochain à l'Assemblée nationale.

Il s'agit du tout premier plan stratégique de la Commission. Il se profile selon deux enjeux principaux, soit la compréhension et la prise en compte des enjeux éthiques en matière de science et de technologie, et une performance organisationnelle qui repose fondamentalement sur le développement du savoir et des compétences.

Par le biais de cette planification stratégique, la Commission fait connaître sa vision et les valeurs qui l'animent. Le document présente également le contexte à l'intérieur duquel elle évolue et les enjeux qui en découlent. Des trois grandes orientations de la Commission émanent les axes d'intervention et les objectifs qui la guideront au cours des quatre prochaines années et constituent la base de sa reddition de comptes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre,  
l'assurance de mes meilleurs sentiments.

La présidente,



Édith Deleury



réfléchir

animer

baliser





## MOT DE LA PRÉSIDENTE



J'ai le plaisir de vous présenter le Plan stratégique de la Commission de l'éthique en science et en technologie pour les années 2012-2016. Il marque une étape importante dans la mise en place de notre organisme.

Instituée en 2001 à titre de commission permanente du Conseil de la science et de la technologie, la Commission a, depuis lors, réfléchi et discuté des enjeux associés aux découvertes scientifiques et technologiques et a proposé des orientations aux différents acteurs concernés assurant ainsi une harmonie entre science, technologie et conscience. La pertinence et la richesse de ses réflexions ont conduit le gouvernement du Québec à confirmer sa légitimité en l'instituant comme organisme autonome le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

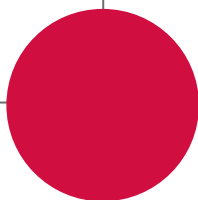
La vision qui y est définie, les axes d'intervention fixés et les objectifs à atteindre sont le fruit d'une réflexion faite avec les membres de la Commission et mon équipe. Elle s'appuie sur une expertise développée au cours des dernières années et reconnue internationalement. Cette expertise lui permettra de réaliser pleinement la mission qui lui est officiellement confiée.

La Commission est déterminée à jouer pleinement son rôle de conseiller privilégié auprès du ministre et à assurer une meilleure compréhension des enjeux éthiques liés au développement de la science et de la technologie. Pour cela, elle entend enrichir sa réflexion par une veille prospective et ouverte, tournée vers la collaboration et marquée au sceau de la rigueur scientifique.

Par l'application de ce plan stratégique, la Commission s'engage à fournir le meilleur éclairage possible à la bonne gouvernance du système national d'innovation et à promouvoir un dialogue fécond avec tous les acteurs concernés au bénéfice de la société civile. Enfin, elle entend prendre les moyens d'étendre la portée et l'influence de ses travaux.

Ce premier plan stratégique constitue notre feuille de route pour les quatre prochaines années et traduit les engagements dont nous devons répondre par le rapport annuel de gestion.

La présidente



<b>PRÉSENTATION DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE</b> . . . . .	9
<b>MISSION</b> . . . . .	10
<b>VISION</b> . . . . .	10
<b>VALEURS ORGANISATIONNELLES</b> . . . . .	11
<b>PRINCIPALES ACTIVITÉS</b> . . . . .	12
<b>ACTEURS VISÉS</b> . . . . .	12
<b>CONTEXTE</b> . . . . .	13
Héritage du passé . . . . .	13
Facteurs déterminants . . . . .	14
<b>ENJEUX ET CHOIX STRATÉGIQUES</b> . . . . .	17
ENJEU 1 – La compréhension et la prise en compte des enjeux éthiques en matière de science et de technologie . . . . .	18
ENJEU 2 – Une performance organisationnelle qui repose fondamentalement sur le développement du savoir et des compétences . . . . .	20
<b>TABLEAU SYNOPTIQUE</b> . . . . .	22
<b>ANNEXE 1 - MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE</b> . . . . .	25

# PRÉSENTATION DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE

La Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST) est un organisme gouvernemental qui analyse les enjeux éthiques associés à l'activité scientifique et technologique. Elle se compose de 13 membres, dont un président, et d'un observateur, tous nommés par le gouvernement. Les membres de la Commission sont issus de divers milieux : recherche universitaire et industrielle, sciences sociales et humaines, sciences naturelles et génie, sciences biomédicales, éthique, milieux de pratique et société civile. Ils possèdent une expertise en éthique ou ont un intérêt pour ces questions qui les habilitent à conseiller le ministre et à susciter la réflexion nécessaire à la prise de décision. Qui plus est, si elle le juge nécessaire, la Commission peut consulter d'autres experts pour l'analyse d'un sujet particulier.

Depuis 2001, en tant que comité permanent du Conseil de la science et de la technologie, la Commission a produit de nombreux avis sur des thèmes aussi variés que le don d'organes, les organismes génétiquement modifiés (OGM), les nanotechnologies, la procréation assistée, etc. Son institution à titre d'organisme autonome en juillet 2011 témoigne de l'importance que le gouvernement accorde aux dimensions éthiques et sociales du développement de la science et de la technologie. Son expertise en éthique de la science et de la technologie est par ailleurs reconnue et sollicitée sur une base régulière par des organismes comme le Comité international de bioéthique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et plusieurs comités d'éthique nationaux européens et des pays de l'Afrique francophone.

La Commission est un organisme unique en son genre. Au Canada, il n'existe aucune autre entité semblable. À l'échelle internationale, la Commission se distingue également de la majorité des instances de même nature puisque sa mission ne se limite pas à la bioéthique.

## MISSION

CONSEILLER LE MINISTRE SUR TOUTE QUESTION RELATIVE AUX ENJEUX ÉTHIQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, ET SUSCITER LA RÉFLEXION SUR CES ENJEUX

La Commission de l'éthique en science et en technologie est un organisme dont la mission première est d'accompagner l'innovation scientifique et technologique par une réflexion éthique rigoureuse, pluraliste et publique.

Pour ce faire, elle :

### Réfléchit

afin que chacun des acteurs visés travaille à assurer l'équilibre entre science et technologie, bien commun et développement durable. Elle enrichit sa réflexion par une veille prospective, par des collaborations avec des experts ainsi que par des échanges soutenus avec les acteurs, les citoyens et les organismes qui, sur le plan national et international, partagent les mêmes préoccupations;

### Anime

des débats publics sur toute question éthique relative au développement scientifique et technologique. Elle agit comme un organe d'information et de sensibilisation auprès du gouvernement, du grand public et des milieux spécialisés. Elle favorise l'expression et la constitution des choix collectifs;

### Balise

les débats en faisant part du résultat de ses réflexions sous forme d'avis, de rapports ou d'études. Elle sensibilise ainsi les acteurs concernés aux mécanismes qui peuvent être mis en place pour favoriser une plus grande conscience éthique.

## VISION

ÊTRE RECONNUE POUR SON EXPERTISE EN ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE PAR LES ACTEURS DU MILIEU ET AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

La Commission est un organisme public qui assume pleinement son rôle d'organisme de référence en matière d'éthique de la science et de la technologie. En raison de cette compétence particulière et de celle des experts qui collaborent à ses travaux, la Commission est un leader reconnu.

## **VALEURS ORGANISATIONNELLES** INDÉPENDANCE MORALE, RIGUEUR, COLLABORATION, OUVERTURE. UNE VALEUR CONSTITUE «LA FINALITÉ D'UNE ACTION. C'EST ELLE QUI DONNE SENS À L'ACTION; DE CE FAIT, ELLE REFLÈTE LA MOTIVATION D'AGIR. C'EST ELLE QUI PERMET DE JUSTIFIER L'ACTION'.»

L'indépendance morale, la rigueur, la collaboration et l'ouverture sont les valeurs qui guident la réflexion et l'action des membres de la Commission.

### **L'indépendance morale**

La Commission exprime librement ses prises de position. Elle ne subit aucune influence susceptible de nuire à l'exercice de son jugement ou à la tenue de ses activités.

### **La rigueur**

La Commission, dans une perspective multidisciplinaire, s'appuie sur des données scientifiques et des éléments culturels pour rendre compte, de façon impartiale et le plus exhaustivement possible, de toutes les dimensions d'une problématique.

### **La collaboration**

La Commission fait régulièrement appel à des acteurs venant de différents horizons pour nourrir sa réflexion et compte sur différents réseaux pour diffuser ses travaux.

### **L'ouverture**

La Commission engage avec les acteurs concernés, y compris la société civile, une dynamique de dialogue dans un esprit d'ouverture.

1 COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE,  
*Pour une gestion éthique des OGM*, 2003, p. 54.

## PRINCIPALES ACTIVITÉS

La Commission :

- produit des connaissances et prend position sur des enjeux éthiques liés au développement de la science et de la technologie, notamment sous forme d'avis, d'études et d'analyses adressés au ministre responsable de la Commission et aux acteurs concernés ;
- publie et diffuse ses travaux à l'échelle nationale et internationale ;
- organise et participe à des débats publics sur les enjeux éthiques relatifs aux activités scientifiques et technologiques ;
- participe à des activités de réseautage avec des personnes et des organismes actifs dans les domaines de la science et de la technologie, et établit des liens avec des entités de même vocation à l'international.

## ACTEURS VISÉS

Par sa mission et son mode de fonctionnement, la Commission peut être interpellée par différents acteurs et doit faire appel à des collaborations. La plupart de ces acteurs, décideurs, organismes, réseaux d'experts et individus agissent à différents titres. Ils peuvent à la fois formuler des questions, fournir un contenu scientifique, être des diffuseurs des travaux de la Commission ou tenir plusieurs de ces rôles.

Les travaux de la Commission s'adressent essentiellement :

- au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, de qui relève la Commission ;
- aux ministères et organismes qui lui soumettent des questions ;

● aux organismes, réseaux d'experts et individus qui s'intéressent aux questions éthiques dans le développement de la science et de la technologie. Par exemple :

- les chercheurs,
- les entrepreneurs,
- les établissements d'enseignement (universités, cégeps et écoles secondaires),
- le réseau de la fonction publique,
- les milieux de vulgarisation scientifique,
- les médias,
- le grand public et les jeunes.

Grâce aux collaborations externes, la Commission enrichit et partage sa réflexion, maximisant ainsi ses ressources dans la production de ses documents et dans leur diffusion.

# CONTEXTE

## HÉRITAGE DU PASSÉ

En 2010, le gouvernement annonce dans la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013* l'institution prochaine de la Commission de l'éthique en science et en technologie à titre d'organisme relevant directement du ministre. Par ce geste, le gouvernement reconduit les fonctions de la Commission et « confirme l'importance du travail de la Commission auprès du ministre, mais aussi auprès des praticiens et des décideurs aux prises avec des choix complexes en matière de sciences et de technologies et avec des risques que peut représenter leur adoption pour la population<sup>2</sup>. »

La Commission existait depuis 2001 en tant que comité permanent du Conseil de la science et de la technologie. Au fil des ans, elle a produit une dizaine d'avis, dont certains sont traduits en anglais, et élaboré une vingtaine de documents de réflexion ou de consultation, articles scientifiques et rapports administratifs. Elle a en outre organisé plusieurs colloques ou séminaires, dont les III<sup>es</sup> Rencontres internationales francophones de bioéthique, conçu des outils de vulgarisation (pièces de théâtre, dépliants, affiches, etc.), créé un site Internet et tenu plus de 200 activités de promotion.

Ses travaux traitent de sujets aussi variés que les OGM, les banques d'information génétique, la procréation assistée, les nouvelles technologies de surveillance et de contrôle, le don d'organes, les nanotechnologies, etc. Ses avis ont mené à plusieurs actions concrètes. Parmi ces actions : la création d'un portail gouvernemental et la mise en place d'un comité interministériel sur les OGM, la mise sur pied du réseau de transfert des connaissances sur les aspects éthiques, environnementaux, économiques, légaux et sociaux du développement des nanotechnologies (réseau Ne3LS) ainsi que l'élaboration de politiques institutionnelles sur le plagiat électronique. Au niveau international, les avis de la Commission et ceux de la Commission-Jeunesse sont diffusés auprès des instances européennes et dans plusieurs pays de l'Afrique francophone.

Une attention particulière a été portée aux jeunes citoyens par la tenue biennale de la Commission-Jeunesse. Depuis 2005, des avis sur le plagiat électronique, le neuromarketing, la cyberintimidation et l'éthique dans le sport ont été produits par des étudiants du collégial qui, encadrés par leurs professeurs, ont réfléchi sur ces questions dans le cadre du cours « Éthique et politique ».

.....  
2 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION,  
*Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013*, 2010, p. 38.

## FACTEURS DÉTERMINANTS

Trois éléments sont particuliers au contexte dans lequel doit évoluer la Commission. Le premier concerne l'innovation technoscientifique, le deuxième, le développement durable au cœur du processus de prise de décision, et le troisième est d'ordre organisationnel.

L'innovation dans les sciences et les technologies est au cœur du développement des sociétés modernes. Elle se situe au confluent de la science et de la technologie, dont les avancées sont fulgurantes et s'accompagnent d'applications qui se multiplient. Celles-ci sont omniprésentes dans le quotidien et dans notre culture, allant même jusqu'à les modifier en profondeur.

Ces avancées se font sur plusieurs fronts : dans le domaine biomédical avec le développement de la génétique, l'utilisation des cellules souches et la perspective de traitements personnalisés ; en environnement avec la réhabilitation de sites contaminés et les énergies renouvelables ; dans le secteur alimentaire avec les OGM ; dans les nouvelles technologies avec les nanotechnologies et la biologie synthétique ; dans les technologies de l'information avec les appareils dits « intelligents ».

Qui plus est, les avancées touchent de plus en plus au vivant, qu'elles ont aujourd'hui le pouvoir de modifier, ouvrant ainsi sur un univers au sein duquel l'être humain et l'environnement dans lequel il évolue sont radicalement transformables. Ce contexte, qui est aussi marqué par l'incertitude scientifique, rend l'évaluation des risques et la prise de décision plus complexes.

Devant les conséquences potentielles, positives comme négatives, les citoyens exigent d'être mieux informés afin de faire des choix éclairés. Conséquemment, dans les processus décisionnels relatifs à l'innovation technoscientifique, deux facteurs sont devenus incontournables : la participation citoyenne et l'acceptabilité sociale des projets.

Enfin, il faut prendre acte que l'innovation en science et en technologie représente pour le Québec un secteur économique d'une grande importance. Ainsi, en 2009, les dépenses en recherche et développement atteignaient 5 856 millions de dollars, soit 2,58% du produit intérieur brut, situant la province au premier rang des provinces canadiennes, loin devant la moyenne au pays (1,92%)<sup>3</sup>. En 2007, le Québec se classait au niveau correspondant au huitième rang des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)<sup>4</sup>.

3 SOURCES : STATISTIQUE CANADA ET OCDE.  
4 *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013, op. cit., p. 11.*



---

Le deuxième élément concerne la notion de développement durable au cœur des travaux de la Commission. Au Québec, on entend par «développement durable», «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs». Un tel développement s'appuie «sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement<sup>5</sup>». L'analyse des enjeux éthiques sur lesquels se penche la Commission s'inscrit toujours dans cette vision prospective de choix responsables et durables tenant compte des bienfaits et des risques découlant des avancées technoscientifiques. C'est pourquoi la puissance de la technique impose une responsabilité éthique afin que les acteurs concernés travaillent ensemble à la concrétisation d'un monde dans lequel innovation, bien commun et développement durable se conjuguent. Cette responsabilité s'exprime sur le plan de la gouvernance et s'exerce dans le respect des principes énoncés dans la Loi sur le développement durable<sup>6</sup>.

Le dernier élément est de nature organisationnelle. En tant qu'organisme autonome, créé par une loi constitutive le 1<sup>er</sup> juillet 2011, et compte tenu de la nature de sa mission et des mandats à réaliser, la Commission trouve dans ses ressources humaines et leur expertise son actif principal. Ce constat, jumelé au fait de la petite taille de son équipe, rend stratégiques le maintien, l'amélioration et le transfert de l'expertise au sein du personnel. En outre, l'apport de membres externes, dont la provenance contribue au développement continu de l'organisation, est aussi une source de connaissances spécialisées et à jour. La Commission, qui se veut à la fine pointe de l'éthique en science et en technologie, compte sur la formation continue de ses membres et de ceux de son secrétariat pour maintenir et développer les compétences. La Commission doit également se structurer sur le plan administratif dans une perspective d'efficacité, de transparence, de qualité et de rigueur. Il lui faut donc mettre en place des outils de gestion pour systématiser la production de ses travaux et la réalisation de ses diverses activités de sensibilisation.

.....  
5 Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1), art. 2

6 *Ibid.*, art. 6.

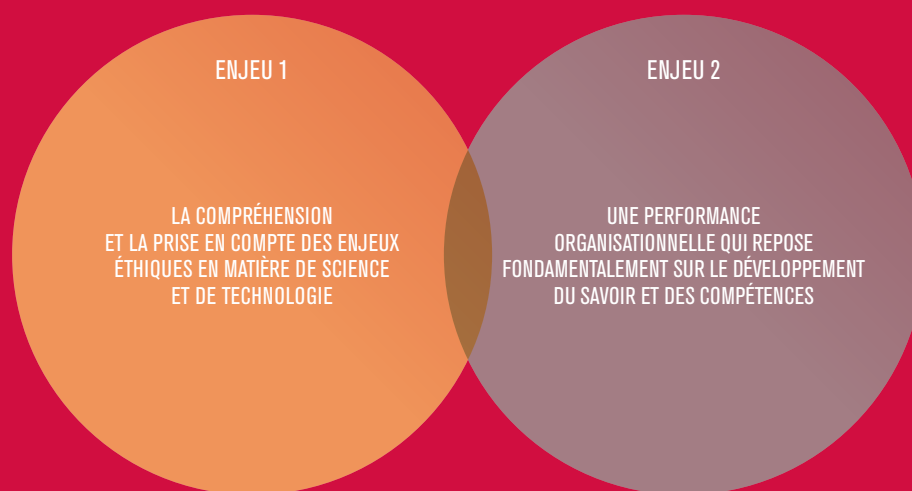
réfléchir

animer

baliser



# ENJEUX ET CHOIX STRATÉGIQUES



# ENJEUX ET CHOIX STRATÉGIQUES

ENJEU 1

## LA COMPRÉHENSION ET LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ÉTHIQUES EN MATIÈRE DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE

ORIENTATION 1

### Produire et diffuser de l'information impartiale, pertinente et utile à la prise de décision

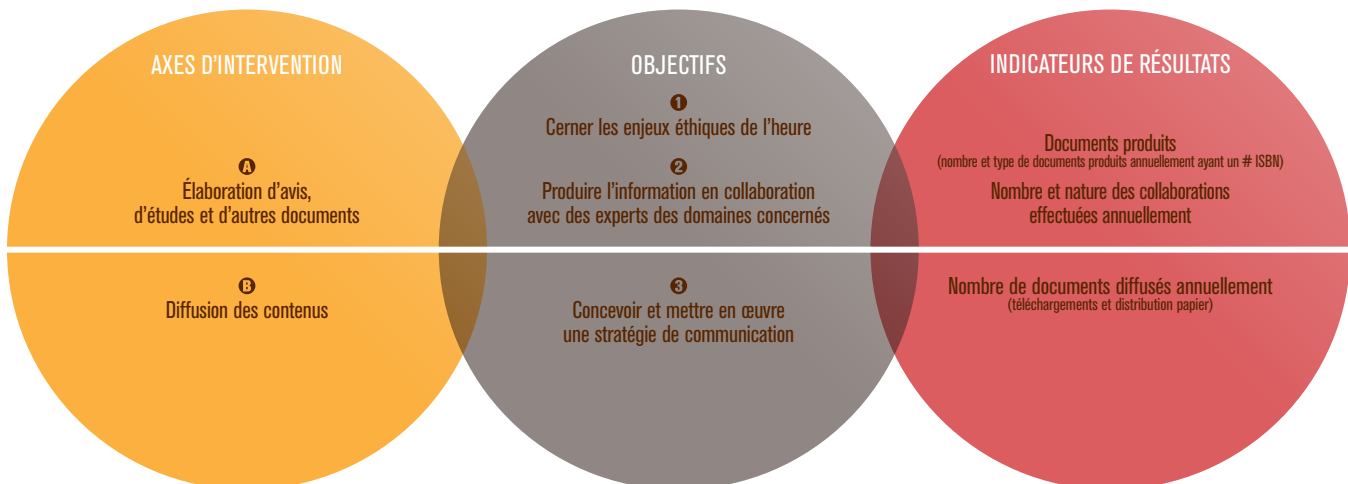
Les applications de la science et de la technologie font partie intégrante de notre environnement. Ces dernières décennies sont marquées par le développement rapide de la recherche et des applications technoscientifiques, et ce, dans plusieurs domaines. L'innovation dans les sciences et technologies représente un secteur d'une grande importance économique pour le Québec.

Les avancées technoscientifiques peuvent avoir un impact sur la vie des citoyens et soulever des questions de société. À cet égard, les décideurs doivent pouvoir prendre des décisions éclairées au bénéfice de la société civile. Or, la difficulté à évaluer le risque et la complexité des enjeux rendent la prise de décision ardue. En effet, l'information disponible est, soit abondante, soit dispersée, parfois contradictoire et sa fiabilité n'est pas toujours assurée.

Dans ce contexte, la Commission s'emploiera à fournir une information impartiale, pertinente et utile sur les enjeux éthiques liés à la science et à la technologie tant pour les décideurs que pour la société civile. À cette fin, elle produira divers types de documents : avis, mémoires, analyses, documents de réflexion, états des lieux, etc. Pour enrichir sa réflexion, elle fera appel à des experts externes.

La Commission entend également mener une veille prospective pour faire l'analyse critique du développement technoscientifique et être en mesure de bien cerner les enjeux de l'heure.

Outre la réflexion induite par cette veille, la Commission conseillera le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie sur toutes questions pertinentes qu'il lui soumettra. Elle donnera également suite aux demandes des ministères et organismes qui requerront son expertise en éthique.



ORIENTATION 2

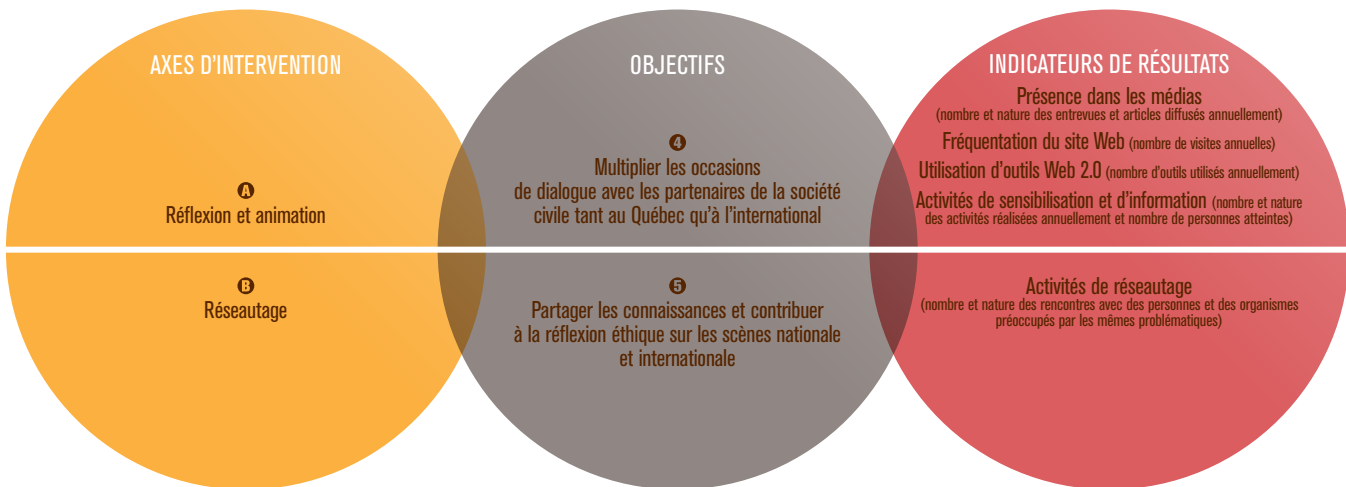
## Positionner la Commission

L'institution de la Commission en juillet 2011, après 10 ans d'existence à titre de comité permanent du Conseil de la science et de la technologie, traduit la préoccupation du gouvernement de se doter d'un organisme-conseil en matière d'éthique en science et en technologie. Dans cette perspective, la Commission affirmera son rôle auprès du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, des autres décideurs et de la société en général.

La Commission déploiera des efforts pour faire connaître son expertise auprès des acteurs du milieu, au bénéfice de la société civile. Des activités de promotion et de sensibilisation seront organisées en fonction des publics à

atteindre. Les outils Internet constituant des moyens souples et efficaces pour entrer en contact avec les acteurs concernés, dont le grand public, la Commission entend maximiser l'utilisation des outils disponibles.

En participant à des activités de réseautage, la Commission partagera ses connaissances et enrichira sa réflexion. À l'échelle internationale, elle contribuera à l'analyse de questions éthiques jugées prioritaires.



ENJEU 2

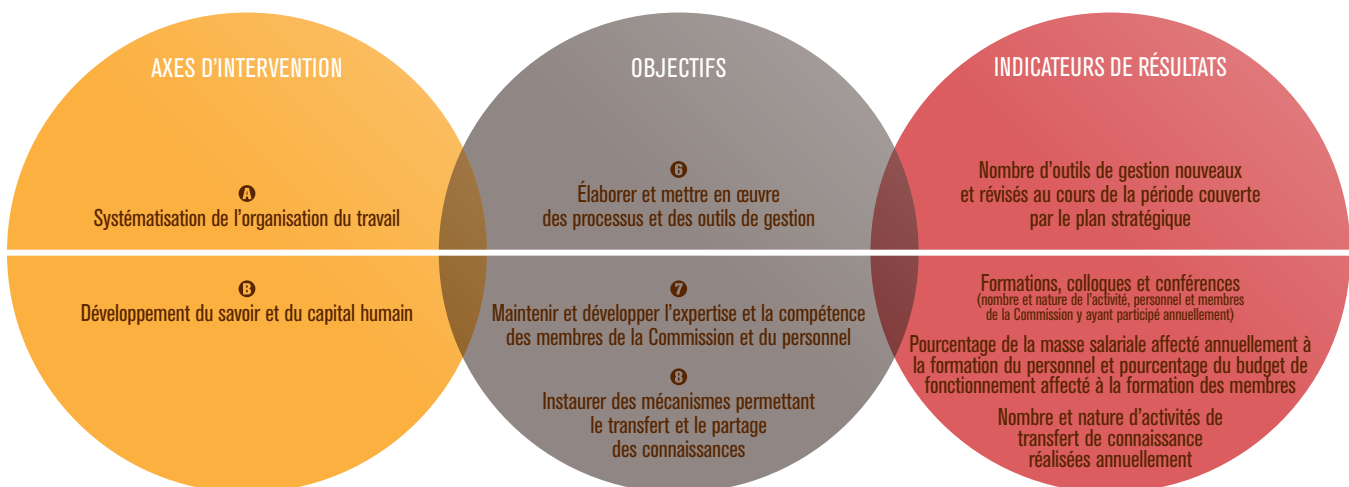
## UNE PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE QUI REPOSE FONDAMENTALEMENT SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SAVOIR ET DES COMPÉTENCES

ORIENTATION 3

### Mettre en place et structurer le développement du savoir et des compétences

En vertu de sa loi constitutive, la Commission doit répondre à des exigences précises. Ainsi, elle se dote de règles de gestion et se structure sur le plan administratif. Les outils de gestion et les processus de travail qui avaient été mis en place antérieurement seront réévalués ou modifiés et de nouveaux seront élaborés dans le respect des orientations gouvernementales.

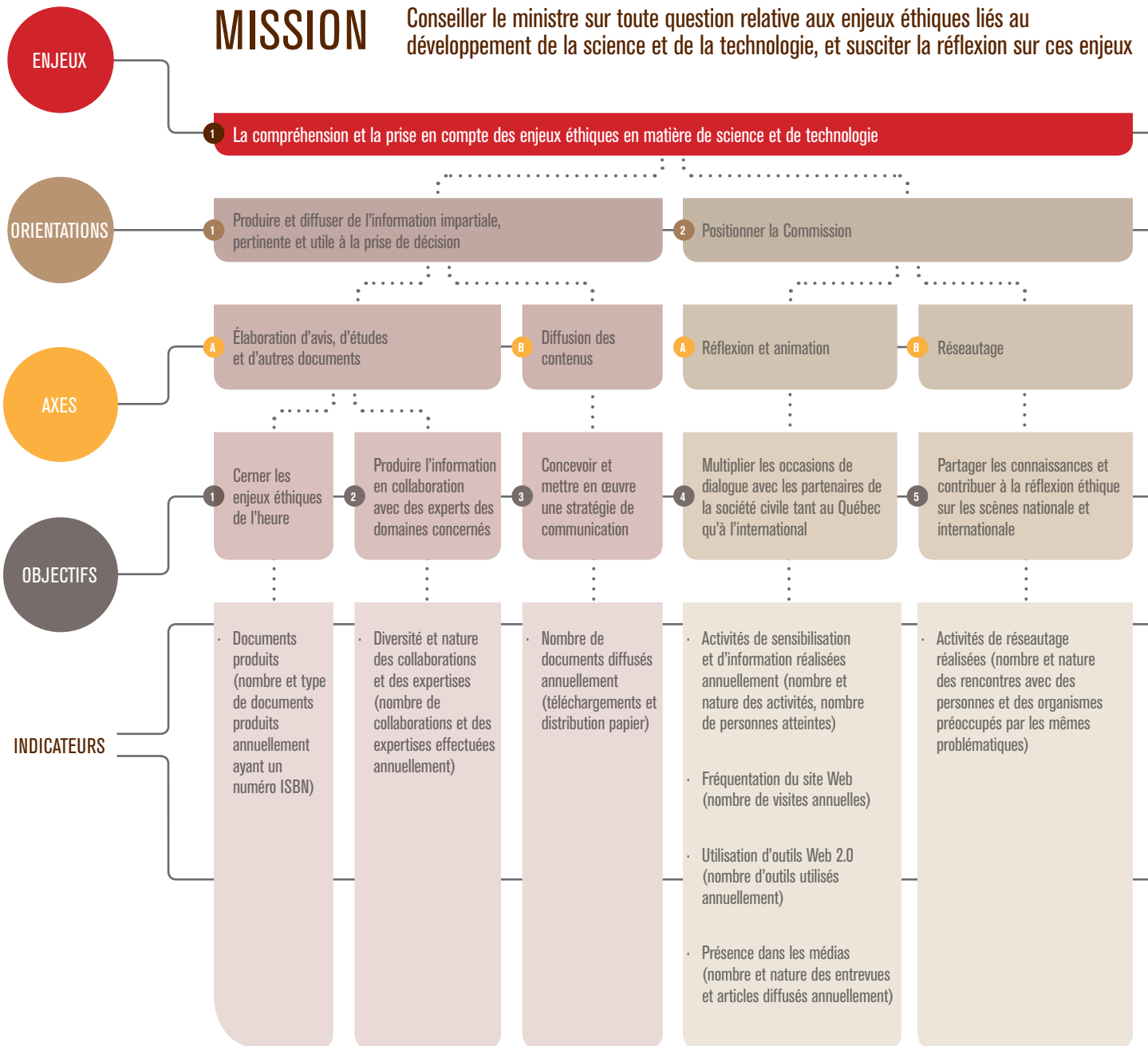
Les ressources humaines sont importantes compte tenu de l'expertise particulière requise. Il faut donc maintenir et développer la capacité de l'organisation quant à l'évolution des connaissances, et favoriser également le transfert du savoir à l'interne. La Commission mettra sur la formation et la participation à des colloques, tant pour ses membres que pour le personnel de son secrétariat, dans les domaines de l'éthique, de la science et de la technologie.





[www.ethique.gouv.qc.ca](http://www.ethique.gouv.qc.ca)

# TABLEAU SYNOPTIQUE





# VISION

Être reconnue pour son expertise en éthique de la science et de la technologie par les acteurs du milieu et au bénéfice de la société québécoise

2 Une performance organisationnelle qui repose fondamentalement sur le développement du savoir et des compétences

3 Mettre en place et structurer le développement du savoir et des compétences

4 Systématisation de l'organisation du travail

5 Développement du savoir et du capital humain

6 Élaborer et mettre en œuvre des processus et des outils de gestion

7 Maintenir et développer l'expertise et la compétence des membres de la Commission et du personnel

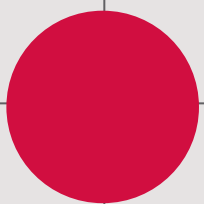
8 Instaurer des mécanismes permettant le transfert et le partage des connaissances

- Nombre d'outils de gestion nouveaux et révisés au cours de la période couverte par le plan stratégique

- Formations, colloques et conférences (nombre et nature de l'activité, personnel et membres de la Commission y ayant participé annuellement)
- Pourcentage de la masse salariale affecté annuellement à la formation du personnel et pourcentage du budget de fonctionnement affecté à la formation des membres

- Nombre et nature d'activités de transfert de connaissance réalisées annuellement

ANNEXE



# ANNEXE 1 MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE

## PRÉSIDENTE

M<sup>e</sup> Édith Deleury  
Professeure émérite  
Faculté de droit, Université Laval

## MEMBRES

Denis Beaumont  
Directeur général  
TransBIOTech

Valérie Borde  
Journaliste scientifique

Pauline D'Amboise  
Vice-présidente au soutien et à la coopération et secrétaire générale  
Mouvement des caisses Desjardins

Françoise Guénette  
Journaliste indépendante

D<sup>r</sup> Pavel Hamet  
Professeur titulaire  
Département de médecine  
Université de Montréal

D<sup>re</sup> Annie Janvier  
Néonatalogiste et éthicienne clinique  
Centre de recherche  
du CHU Sainte-Justine

## OBSERVATEUR

Luc Castonguay  
Sous-ministre adjoint  
Direction générale de la planification,  
de la performance et de la qualité  
Ministère de la Santé  
et des Services sociaux

Claude Jean  
Vice-président exécutif  
et directeur général  
Teledyne DALSA Semiconducteur

Alain Létourneau  
Professeur titulaire  
Département de philosophie  
et d'éthique appliquée  
Université de Sherbrooke

Marie-Hélène Parizeau  
Professeure titulaire  
Faculté de philosophie  
Université Laval

Dany Rondeau  
Professeure chercheuse  
Département des lettres et humanités  
Université du Québec à Rimouski

Bernard Sinclair-Desgagné  
Professeur titulaire  
Chaire d'économie internationale  
et de gouvernance  
HEC Montréal

Poste vacant

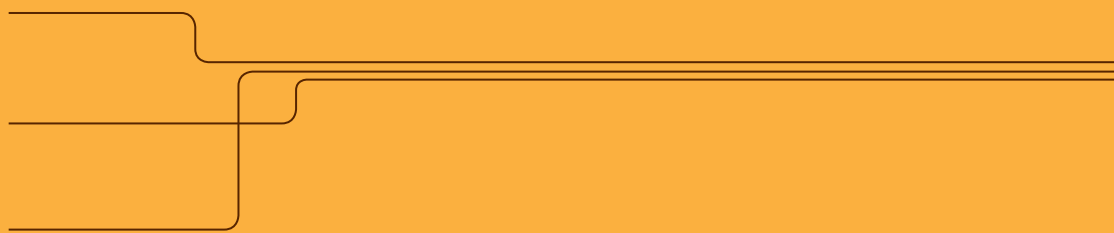
## COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE

M<sup>e</sup> Nicole Beaudry  
Secrétaire générale

réfléchir

animer

baliser





[www.ethique.gouv.qc.ca](http://www.ethique.gouv.qc.ca)

Commission  
de l'éthique  
en science  
et en technologie

Québec 